



Chien en liberté

Par le gros rouquin

Bonjour à tous, lors de mes promenades quotidiennes dans les bois proches de chez moi, un chien non attaché a attaqué ma chienne attachée. J'ai demandé au propriétaire de tenir son chien en laisse e il m'a répondu : "la loi m'autorise à promener mon chien non attaché dans les bois".

Je pensais que la loi interdisait à un chien en liberté d'en attaquer un autre.

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement.

Le gros rouquin